



COMMUNE DE BLAVOZY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Serge ABOULIN, Christine SIMON, Gilles AUDRAS, Roland SEUX, Christiane PAUZON.

Excusés :

Denis CLAMENS ayant donné procuration à Raymonde HABOUZIT.

Sabine JOUVHOMME, ayant donné procuration à Laetitia PRADINES.

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON, Maire.

Ouverture de la séance : 18h45

17 présents + 2 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 janvier 2026
2. Réaffectation des crédits régionaux PACTE 43 – projet de réhabilitation de la mairie
3. Réaffectation des crédits régionaux PACTE 43 – aménagement du bourg (phase 5)
4. Modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU
5. Enfouissement basse tension rue centrale
6. Enfouissement télécom rue centrale
7. Enfouissement éclairage public rue centrale et secteur des Générades
8. Subvention à la Joyeuse Pétanque Blavoizienne
9. Dispositif communal de lutte contre le frelon asiatique
10. Régularisation des charges locatives – logements communaux
11. Adhésion au service retraites du Centre de gestion de la Haute-Loire

COMPTE RENDU DES DÉBATS

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 janvier 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Aucune observation n'étant formulée, il est proposé de l'adopter tel que présenté.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Réaffectation des crédits régionaux PACTE 43 sur le projet de réhabilitation de la mairie.

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaffecter des crédits régionaux PACTE 43, initialement fléchés vers la construction d'une nouvelle mairie, afin de les mobiliser pour le projet de réhabilitation du bâtiment existant.

Cette réaffectation permet de **sécuriser le financement de l'opération**, de tenir compte de l'évolution des priorités communales et d'assurer la continuité du projet sans remise en cause des objectifs initiaux.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Réaffectation des crédits régionaux PACTE 43 sur le projet d'aménagement de bourg (phase 5)

Monsieur le Maire présente la réaffectation d'une partie des crédits régionaux PACTE 43 vers la phase 5 du projet d'aménagement du centre-bourg, afin d'accompagner la poursuite cohérente du programme global de requalification de l'espace public.

Cette réaffectation vise à adapter les financements aux besoins opérationnels et à sécuriser le plan de financement de cette phase.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Modalités de MAD du dossier de modification simplifiée du PLU (annule et remplace la D2025_106)

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, portant notamment sur des ajustements de zonage et de voirie.

Il précise les modalités de mise à disposition du dossier au public, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

La présente délibération annule et remplace la précédente afin de sécuriser juridiquement la procédure.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Enfouissement basse tension rue centrale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel BEGON, adjoint aux travaux, rappelle que le projet d'enfouissement du réseau basse tension rue centrale s'inscrit dans la continuité des opérations votées par le Conseil municipal en janvier 2025, en coordination avec les autres réseaux. Il précise que les montants financiers initialement approuvés doivent être actualisés afin de tenir compte des conditions techniques et financières définitives arrêtées avec les différents intervenants.

Le Conseil municipal est invité à approuver cette actualisation des coûts.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Enfouissement télécom rue centrale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel BEGON, adjoint aux travaux, qui rappelle que le projet d'enfouissement des réseaux télécom rue centrale a fait l'objet d'un premier vote en janvier 2025. Il indique que, suite à l'actualisation des études et des devis transmis par les partenaires, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des montants financiers du projet, sans modification de son périmètre ni de ses objectifs.

Le Conseil municipal est ainsi appelé à se prononcer sur l'actualisation du coût et de la participation financière de la commune.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Enfouissement éclairage public rue centrale et les Génébrades

Monsieur Michel BEGON, adjoint aux travaux, présente l'actualisation financière du programme d'enfouissement et de modernisation de l'éclairage public rue centrale et dans le secteur des Génébrades, projet ayant également fait l'objet d'un premier vote en janvier 2025.

Cette actualisation vise à ajuster les montants des travaux au regard des devis définitifs, sans modification des objectifs initiaux du projet, lesquels portent sur l'amélioration de la sécurité, de l'esthétique urbaine et de la performance énergétique des installations.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette révision des coûts.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Subvention accordée à la Joyeuse pétanque

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de l'association « La Joyeuse Pétanque Blavoizienne » dans la vie locale ainsi que le projet de rénovation de son local, engagé depuis octobre 2025. Il est proposé d'attribuer une subvention communale de 5 000 €, versée en deux fractions sur les exercices 2026 et 2027, afin d'accompagner ce projet.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Création du dispositif de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire présente la création d'un dispositif communal ciblé sur la destruction des nids secondaires, reposant sur le signalement en mairie et l'intervention d'entreprises spécialisées. Une aide communale de 50 % du coût TTC, plafonnée à 70 €, est proposée dans la limite de l'enveloppe budgétaire

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Régularisation des charges locatives des logements communaux- Rue Vallon du Suc

Monsieur le Maire expose la régularisation annuelle des charges de chauffage des logements communaux et propose l'actualisation de la provision mensuelle, portée à 60 € par logement, avec effet au 1er janvier 2026.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

11. Adhésion annuelle au service retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire

Le Conseil municipal est invité à autoriser l'adhésion au service retraites du CDG43 et la signature de la convention correspondante.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

VI. POINTS DIVERS

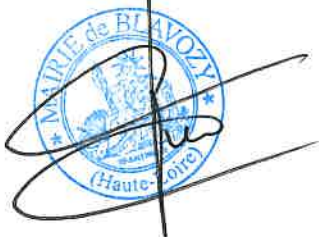
(Ces points sont présentés à titre d'information et ne donnent pas lieu à délibération.)

- 1. Extension des vestiaires sportifs :** Monsieur le Maire fait un point d'information sur l'avancement du dossier relatif à l'extension des vestiaires. La participation financière de la commune est estimée entre 7 000 € et 8 000 €, soit environ 10 % du coût total du projet, complétée par une participation en nature via des travaux de terrassement réalisés par les services techniques communaux. La commission d'accessibilité se réunira le 5 février 2026, dernière étape nécessaire à la complétude du dossier administratif.

2. **Arbres – secteur Vio des Salins** : Une information est donnée concernant un projet foncier dans le secteur de la Vio des Salins et l'avenir d'arbres situés en limite de propriétés privée et publique.
Le Conseil municipal exprime son souhait de conserver les arbres existants, position partagée à l'unanimité des membres présents.
3. **Élections municipales** : Monsieur le Maire rappelle que le scrutin municipal est fixé au 15 mars. Le calendrier des permanences reste à compléter et sera transmis ultérieurement par courriel aux élus concernés.
4. **Recensement de la population** : Un point d'étape est présenté sur l'avancement de la campagne de recensement. À ce jour, environ trois quarts de la collecte ont été réalisés, correspondant à 218 logements recensés, représentant 500 feuilles de logement et un total provisoire de 1 222 habitants. Une communication complémentaire sera engagée afin de mobiliser les habitants restant à recenser et de rappeler l'intérêt et les objectifs de cette démarche.
5. **Mémoire d'Arkose** : Madame Danièle VALLERY, 1^{ère} adjointe, informe le Conseil municipal des actions menées par l'association « Mémoire d'Arkose » au profit de la restauration du tableau de l'église. La vente de DVD lors du marché de Noël, au prix de 10 € l'unité, a permis de récolter 280 €, auxquels s'ajoutent 7 € de dons. Le dernier numéro de L'Écho des Carrières n°9 a par ailleurs été diffusé aux membres du Conseil municipal.
6. **Réunion sécurité au CSC** : Une information est donnée concernant l'organisation d'une formation sécurité incendie destinée aux usagers. L'objectif est de former deux bénévoles par association. Le coût de la formation est estimé à 400 €, pour une durée de 3 heures. Celle-ci est prévue pour le mois d'avril 2026.
7. **Prochain Conseil municipal et fin de mandat** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la dernière séance de l'équipe municipale actuelle se tiendra le 27 février 2026, avec notamment le vote du Compte Financier Unique 2025. À l'issue de cette séance, l'organisation d'un moment convivial est proposée, sous la forme d'un repas partagé dans une salle du CSC (Salle des Carriers), chaque participant apportant une contribution. La coordination sera assurée par Madame Laetitia PRADINES, via un tableau partagé.

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance
Thierry SOLEILHAC



Fait et délibéré le 03/02/2026
Pour extrait certifié conforme